

Rapport annuel 2009

- Déchets
- Énergie
- Eau
- Boues



Pour un développement durable

Le mot du Président

L'année 2009 a été marquée par la soudaine et violente crise financière et économique qui a frappé le monde entier. En dépit de ces circonstances, nous avons réussi, au SYDED, à atteindre les objectifs fixés pour cette période, par la concrétisation et par le lancement de projets ambitieux, dans ses 4 missions environnementales.

Ainsi, dans le cadre de son activité historique du **"traitement des déchets"**, qui reste encore largement prédominante, un objectif symbolique a été atteint par la construction de la déchetterie du canton de Livernon : la finalisation du réseau de 29 déchetteries, tel que le stipule le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

D'autre part, la reconduction des partenariats avec les départements voisins (l'Aveyron et la Corrèze) pour le tri des déchets recyclables a permis le lancement du projet de réaménagement du centre de tri de St-Jean-Lagineste, pour une réalisation des travaux programmée en 2010. Sur les plans quantitatif et financier, les effets de la crise se sont fait ressentir par une baisse des quantités de déchets d'une part et, surtout, par une diminution des recettes liée à la baisse des prix de reprise des matériaux, ce qui rendent préoccupantes les perspectives pour l'année prochaine.

Quant au développement des **"réseaux de chaleur"**, avec 2 nouvelles réalisations le rythme a été maintenu pour la 3ème année consécutive, avec en même temps un travail de mobilisation accrue de la ressource de combustible bois dont les besoins sont en augmentation.

En parallèle, dans le cadre de l'exercice de sa récente compétence de **"compostage des boues de STEP"**, les dossiers techniques et les démarches réglementaires liés au projet de construction d'une unité de co-compostage des boues de stations d'épuration ont été menées, avec une prévision de mise en service pour fin 2011.

Enfin, dans le domaine de la **"production d'eau potable"**, il est encourageant de constater l'engagement des premières études pour la sécurisation et le partage de la ressource en eau potable.

Pour 2010 et même au delà, le SYDED devra certainement faire face à un contexte plus difficile.

En effet, en dehors de la crise économique qui le touche particulièrement de part les activités qu'il exerce (vente de matériaux), d'autres facteurs défavorables pèseront désormais sur le coût de revient de ses activités :

- la fermeture du CET de Dégagnac et ses incidences sur le coût de traitement des déchets non recyclables ("exportés" dans des départements voisins),
- la baisse des quantités de déchets produites et ses effets pénalisants pour le budget (moins de recettes),
- la hausse de la fiscalité environnementale imposées sur les activités de transport et de traitement des déchets (TGAP...).

C'est pourquoi, la mobilisation de l'ensemble du personnel et l'accompagnement des élus seront, plus que d'habitude, indispensables pour continuer à assurer un service public de qualité et au meilleur coût.

Michel QUEBRE,
Président du SYDED du Lot

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
-----------------------------------	---

DÉCHETS

Bilan global.....	7
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre.....	10
Traitement des déchets non valorisables.....	15
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois.....	18

ÉNERGIE

Réseaux de chaleur au bois.....	22
---------------------------------	----

EAU

Production d'eau potable.....	24
-------------------------------	----

BOUES

Compostage des boues de STEP.....	26
-----------------------------------	----

EN SAVOIR

PLUS

Actions de communication.....	28
Démarche d'amélioration des collectes sélectives.....	29
Prévention des risques.....	30

N.B. : pour ce rapport, les statistiques sont calculées d'après la population municipale INSEE 2006 du département (174 876 habitants). Les précédents rapports se basaient sur la population INSEE 1999 (165 408 habitants). Ce changement peut expliquer certains écarts entre les chiffres de 2008 et de 2009.

Les tarifs sont calculés sur la population DGF 2009 (201 415 habitants - prise en compte des résidences secondaires).

► Forme juridique

Syndicat mixte ouvert et à la carte

Le SYDED regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil Général. Il gère 3 compétences (déchets, eau, boues). L'adhésion des collectivités est facultative.

Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

Le SYDED est un organisme public, administré par des élus, dont les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ **Mode de gestion** : Régie directe (le SYDED assure lui-même la gestion du service public)

► Activités

- **Traitement des déchets ménagers** :
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets résiduels
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Exploitation de réseaux de chaleur** (activité assimilée à la compétence "Déchets")
- **Production de l'eau potable*** :
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Compostage des boues de stations d'épuration*** :
 - Prise en charge du transport des boues à l'unité de compostage
 - Construction et exploitation d'une unité de valorisation des boues par compostage
 - Ecoulement du compost normalisé

* Prise en charge de ces deux nouvelles activités en avril 2008.

► Adhérents

- **Compétence "Déchets"** : 14 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers
Cela représente 342 communes et 174 896 habitants (pop. municipale INSEE 2006).
Population DGF 2009 (population totale + résidences secondaires) : 201 415 habitants
- **Compétence "Eau"** : 38 collectivités adhérentes au 31/12/09
- **Compétence "Boues"** : 25 collectivités adhérentes au 31/12/09

■ Structure administrative

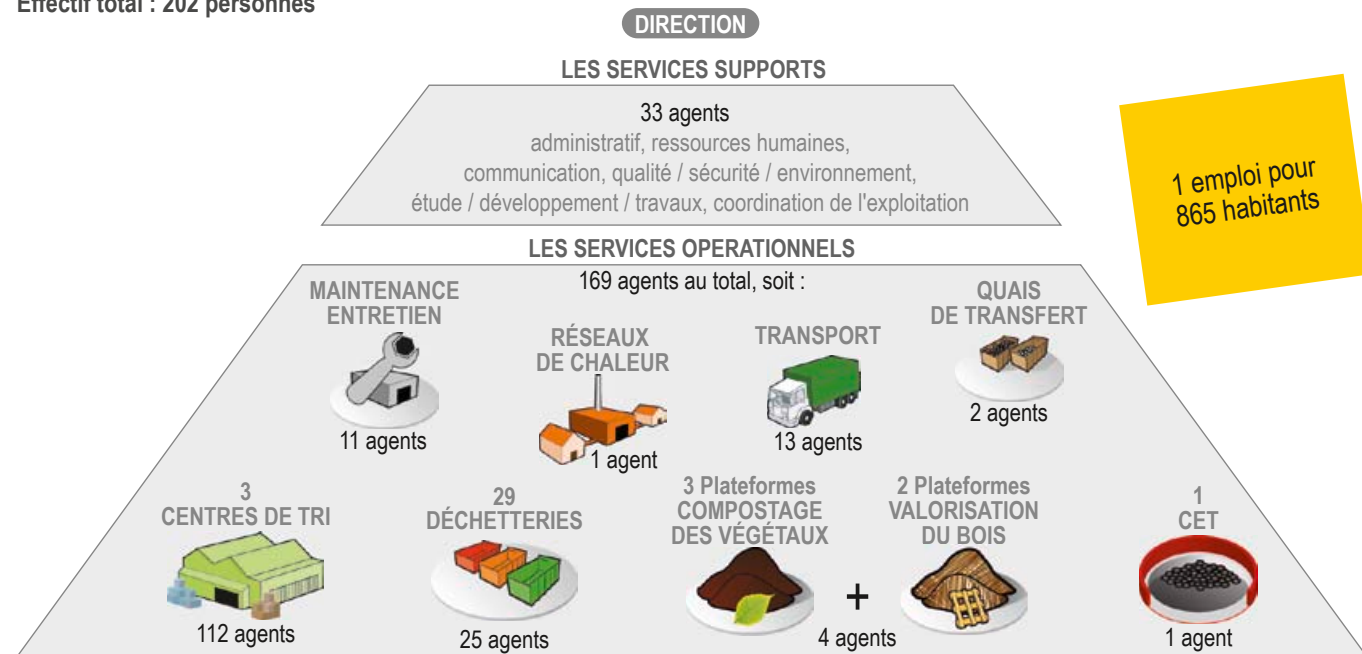
Son rôle est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles. Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratifs, qualité, sécurité, communication...). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ses charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".



Participation annuelle des collectivités membres : 1 € HT / habitant (pop. DGF)

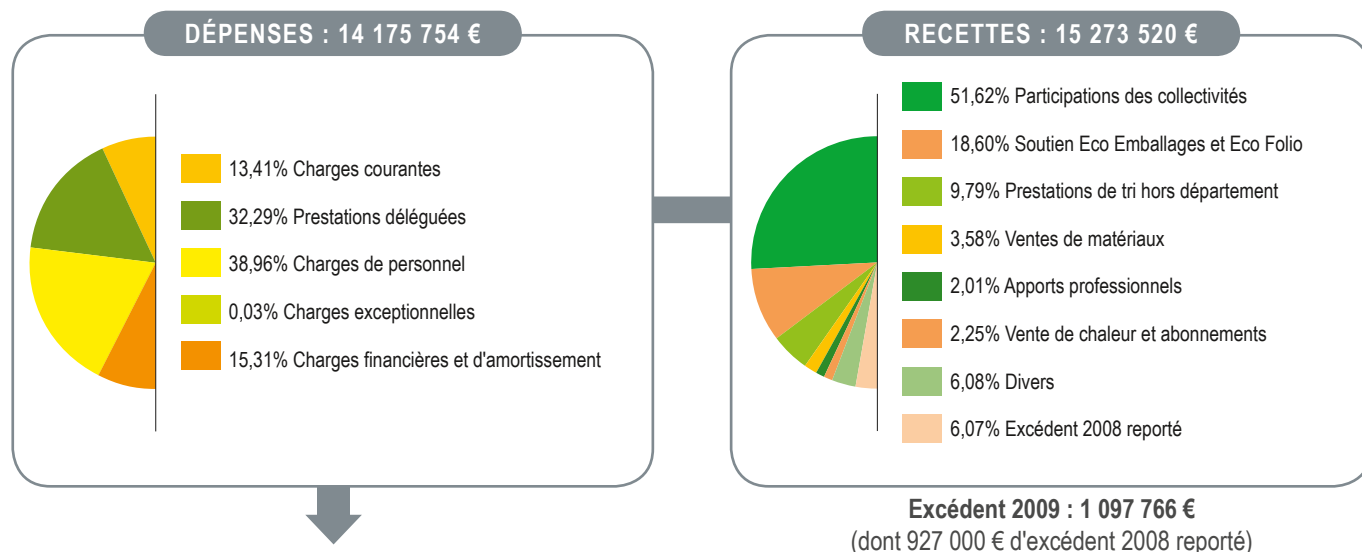
► Organisation et répartition des emplois

Effectif total : 202 personnes



► Bilan financier global

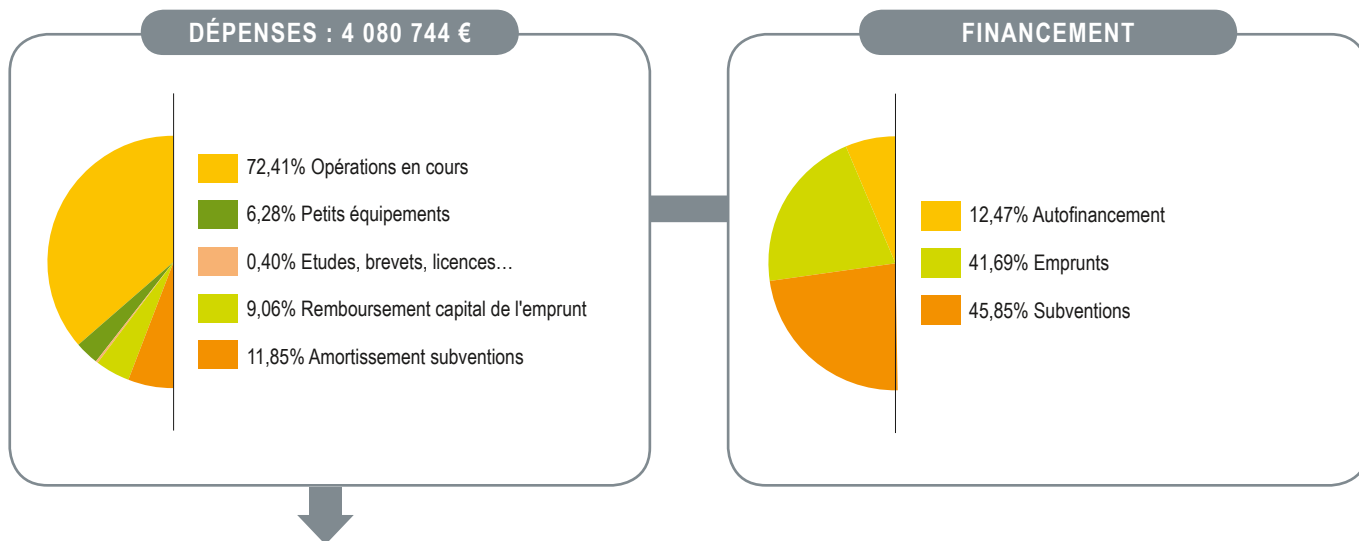
■ Fonctionnement :



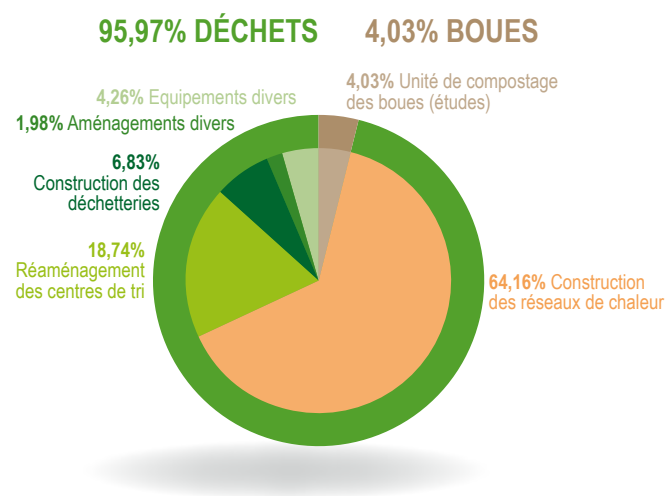
Le SYDED dispose de **3 budgets distincts** :
le budget principal "**Déchets**" intégrant les réseaux de chaleur, le budget "**Boues**" et le budget "**Eau**".

Aucune dépense n'a été réalisée en 2009 sur le budget "**Eau**".

■ Investissement :



Répartition des dépenses réelles : 3 227 613 €



La gestion des déchets comporte 2 volets : la collecte et le traitement. Sur le Lot, ces deux fonctions ont été dissociées et sont assurées par des structures distinctes :

- la collecte des déchets est gérée par les collectivités adhérentes
- le traitement est géré par le SYDED du Lot.

Bilan quantitatif global

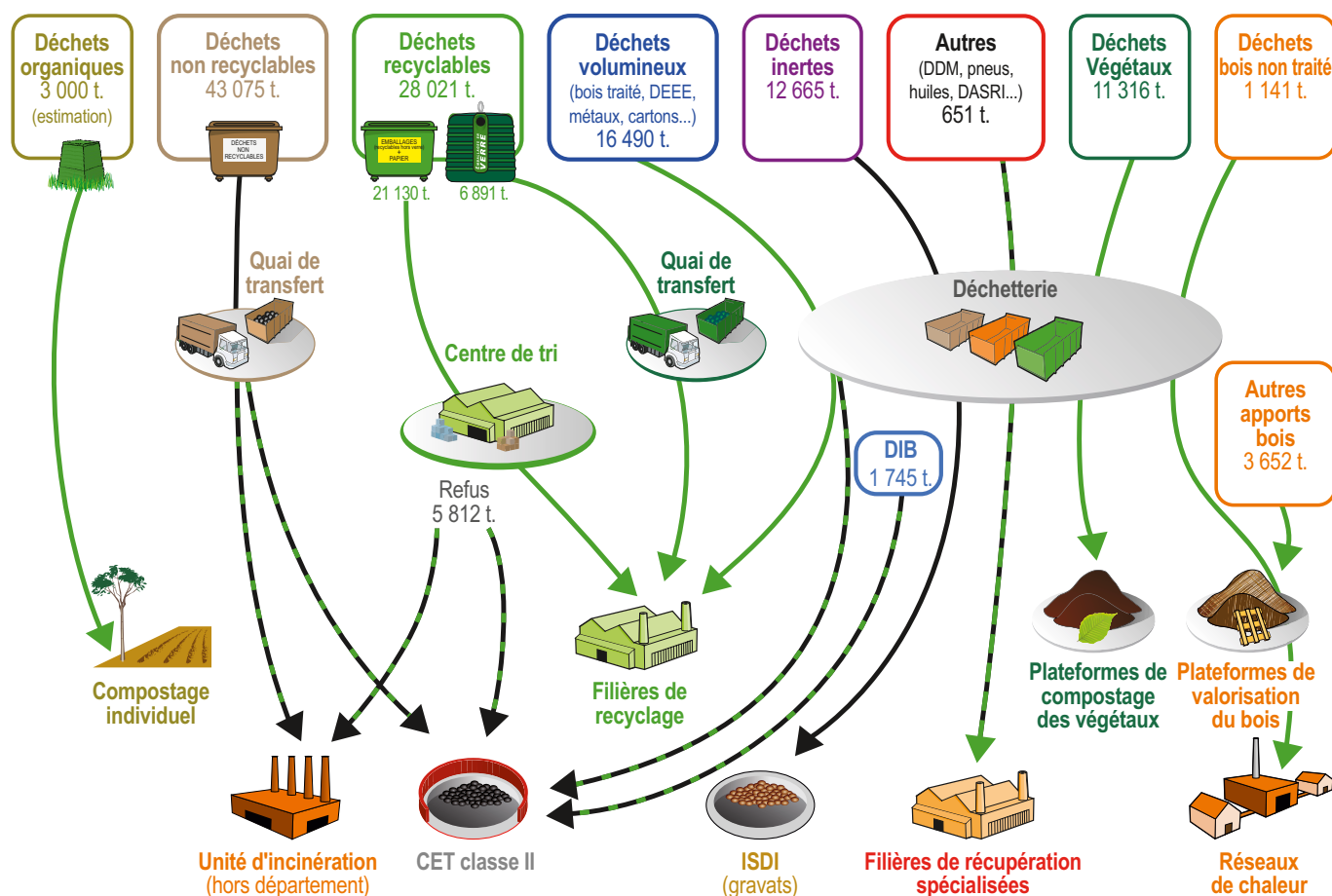
Quantité totale traitée : 115 104 tonnes (114 017 tonnes en 2008)

- 108 536 tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED.
- 6 568 tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département.

DDM : Déchets Dangereux des Ménages
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DIB : Déchets Industriels Banals
CET : Centre d'Enfouissement Technique

— Valorisation
— Valorisation partielle
— Pas de valorisation

Synoptique des flux de déchets



Taux global de valorisation : 43 %

■ Valorisation matière : 33 %

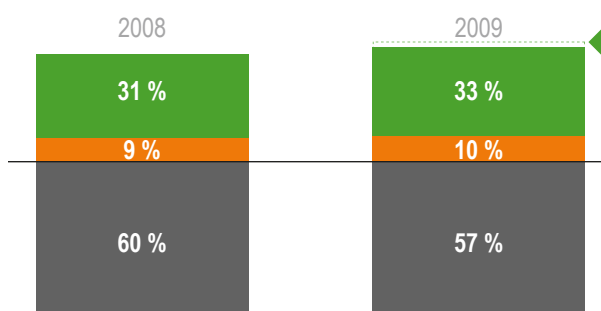
Recyclage, filières de récupération, compostage...

■ Valorisation énergétique : 10 %

Réseaux de chaleur au bois, production d'énergie...

■ Non valorisés : 57 %

Déchets enfouis non valorisables, mâchefers d'incinération.

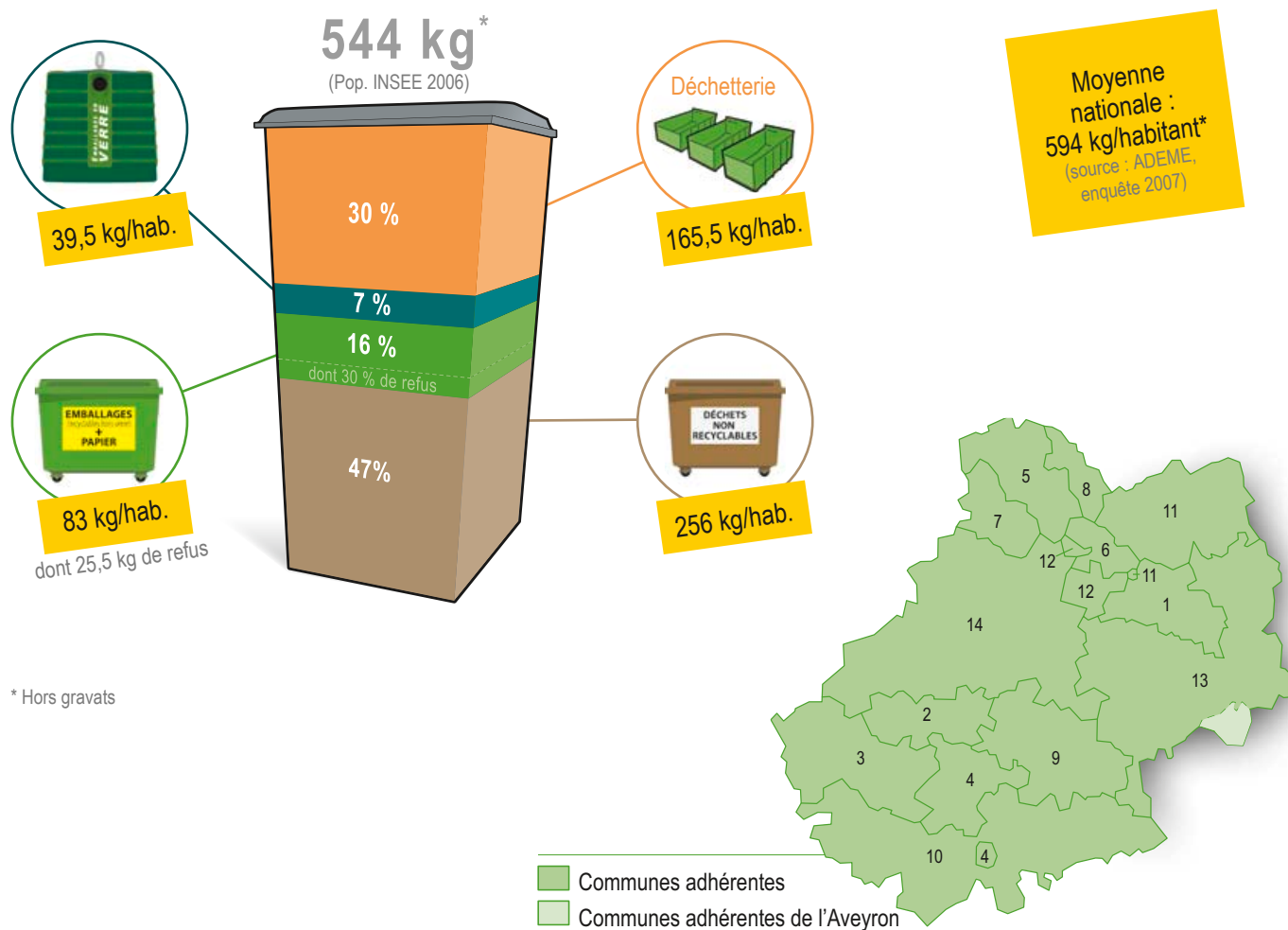


Objectif 2012 du Grenelle : 35% de valorisation matière

Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED

La "poubelle lotoise" (kg/hab.)

Pour 2009, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à 544 kg par habitant*.



Quantités produites par collectivité adhérente

	Collectivités membres lotoises	Population municipale INSEE 2006	Ordures Ménagères Résiduelles		Déchets recyclables	
1	C.C. Causse Ségala Limargue	6 671 hab.	-*	-*	491 t.	74 kg/hab.
2	C.C. de Catus	5 244 hab.	1 240 t.	236 kg/hab.	422 t.	80 kg/hab.
3	C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	15 113 hab.	3 925 t.	260 kg/hab.	1 437 t.	95 kg/hab.
4	C.C. du Pays de Cahors	29 486 hab.	9 589 t.	325 kg/hab.	2 694 t.	91 kg/hab.
5	C.C. du Pays de Martel	5 766 hab.	1 433 t.	249 kg/hab.	556 t.	96 kg/hab.
6	C.C. du Pays de Padirac	2 258 hab.	469 t.	207 kg/hab.	171 t.	76 kg/hab.
7	C.C. du Pays de Souillac	7 595 hab.	2 166 t.	285 kg/hab.	583 t.	77 kg/hab.
8	C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	4 668 hab.	1 218 t.	261 kg/hab.	350 t.	75 kg/hab.
9	C.C. Lot-Célé	4 413 hab.	1 162 t.	263 kg/hab.	388 t.	88 kg/hab.
10	SICTOM des Marches du Sud Quercy	16 606 hab.	3 314 t.	200 kg/hab.	1 308 t.	79 kg/hab.
11	SICTOM du Pays du Haut Quercy Dordogne	17 174 hab.	3 579 t.	208 kg/hab.	1 253 t.	73 kg/hab.
12	SIVU Bio-Alvignac-Gramat DM	4 462 hab.	1 292 t.	290 kg/hab.	420 t.	94 kg/hab.
13	SMIRTOM de la Région de Figeac	33 962 hab.	7 822 t.	230 kg/hab.	2 692 t.	79 kg/hab.
14	Syndicat mixte du Pays de Gourdon	21 478 hab.	5 867 t.	273 kg/hab.	1 797 t.	84 kg/hab.
TOTAUX :		174 896 hab.	43 075 t.	256 kg/hab.	14 562 t.	83 kg/hab.

* La C.C. Causse Ségala Limargue gère elle-même son propre CET.

► Les actions pour la réduction des déchets

Le compostage domestique et les autocollants stop-pub sont les actions individuelles de réduction des déchets les plus pratiquées dans le Lot.

1 400 composteurs supplémentaires ont été acquis par de nouveaux foyers en 2009, élevant à 11 600 le nombre total de composteurs distribués sur le territoire du SYDED depuis 2002.

Cet engouement a des répercussions sur les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées qui continuent de baisser (voir page 17).



Depuis la première diffusion d'autocollants "stop-pub" par le SYDED en 2006 sur l'ensemble du département, la proportion de boîtes aux lettres portant cet autocollant est passée de 1,60% à 15% ! Cette évolution est sans doute l'un des facteurs qui permettent d'expliquer la baisse des quantités de papier collectées (-5 %).

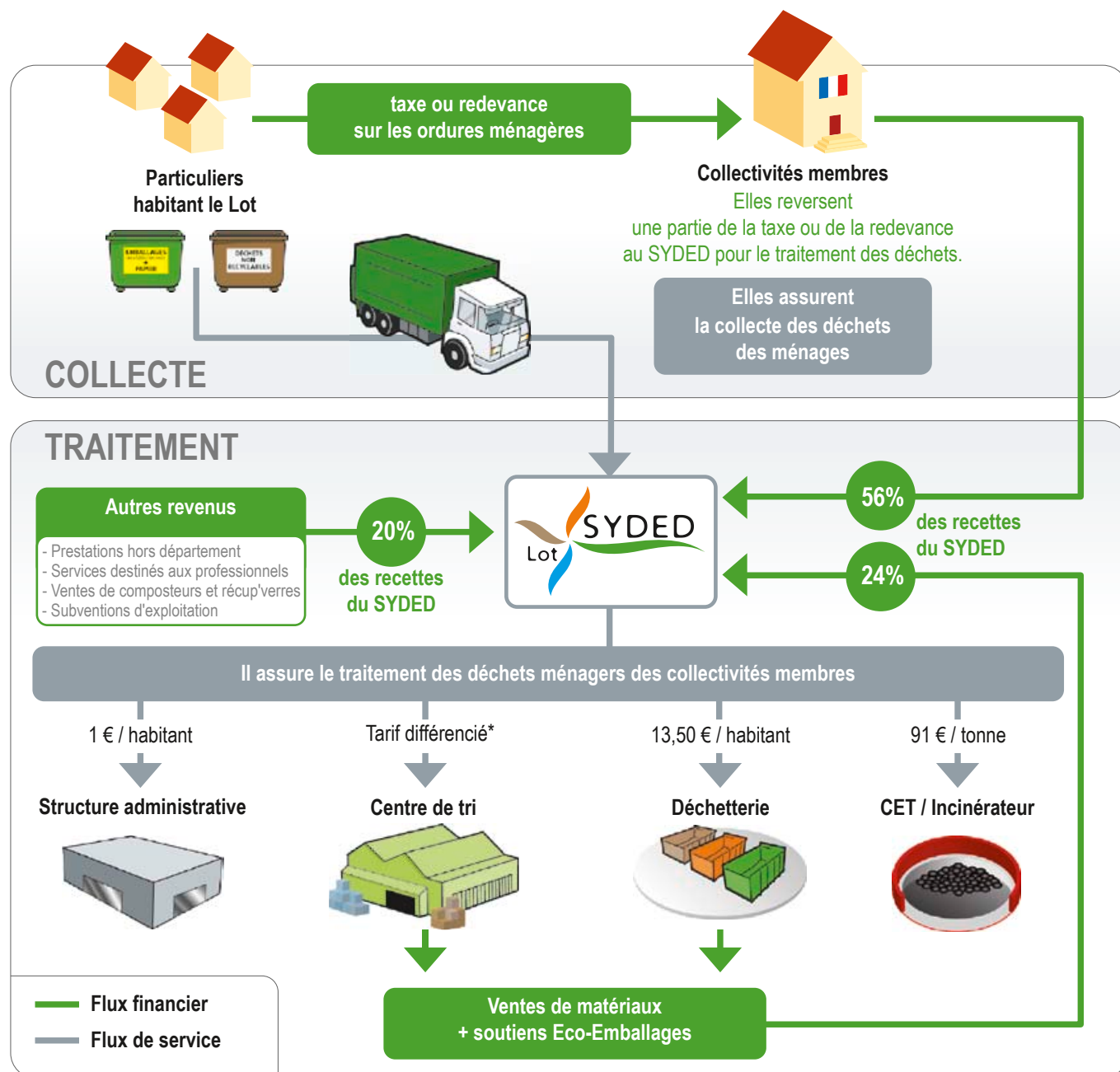
Des autocollants sont mis à la disposition des usagers sur les 29 déchetteries.



► Mode de financement de la gestion des déchets

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie.

Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



* Tarif différencié : tarif moyen (60 € / tonne) soumis à des variations en fonction du taux de refus et de la performance (voir page 14).

Tri des déchets recyclables et valorisation du verre

► Mode de collecte

Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre) - en porte à porte :

Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs individuels ou collectifs de couleur verte.

Sur certains secteurs, des sacs transparents ou des caissettes sont mis à la disposition des habitants.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



Emballages en verre - en apport volontaire :

Ces emballages sont déposés dans les 1 228 récup'verres répartis sur le département : cela représente 1 récup'verre pour 140 habitants.

Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.



► Quantités apportées (Lot + hors département)



Papiers et emballages (hors verre) : 21 130 tonnes

- 14 562 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED, soit 69 % des déchets réceptionnés.
- 6 568 tonnes proviennent de collectivités hors département, soit 31 % des déchets réceptionnés.



Emballages en verre : 6 891 tonnes

► Mode de traitement

■ Les déchets recyclables (hors verre) :

Les déchets sont triés par matériau dans les 3 centres de tri du SYDED, selon un process où la mécanisation est réduite, favorisant ainsi la création d'emplois. Ils sont ensuite conditionnés et envoyés vers des unités de recyclage hors département.

Types de déchets :

Filières et lieux de recyclage :

PEHD*	► VALORPLAST - SUMINCO Barcelone (Espagne)
PET coloré*	► VALORPLAST - REGENE ATLANTIQUE (Bayonne, 64)
PET incolore*	► VALORPLAST - ARTEMIUS PET RECYCLING (Ste-Marie-la-Blanche, 21)
Films plastiques	► REGEFILMS SUD OUEST - (Abidos, 64)
Emballages carton	► REVIPAC - SKPRF - Papeterie de Saillat (87)
Briques alimentaires	► REVIPAC - Usine STORA ENSO Castellbisbal (Espagne)
Papiers	► Repreneur intermédiaire : PAPREC - Recyclage en France ou à l'international
Petite ferraille	
Emballages acier	
Emballages aluminium	

* Flaconnages en plastiques

Le refus, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères (voir page 15).

■ Les emballages en verre :

Ils sont transportés à la Verrerie Ouvrière d'Albi à St-Juery (81) qui assure leur recyclage.



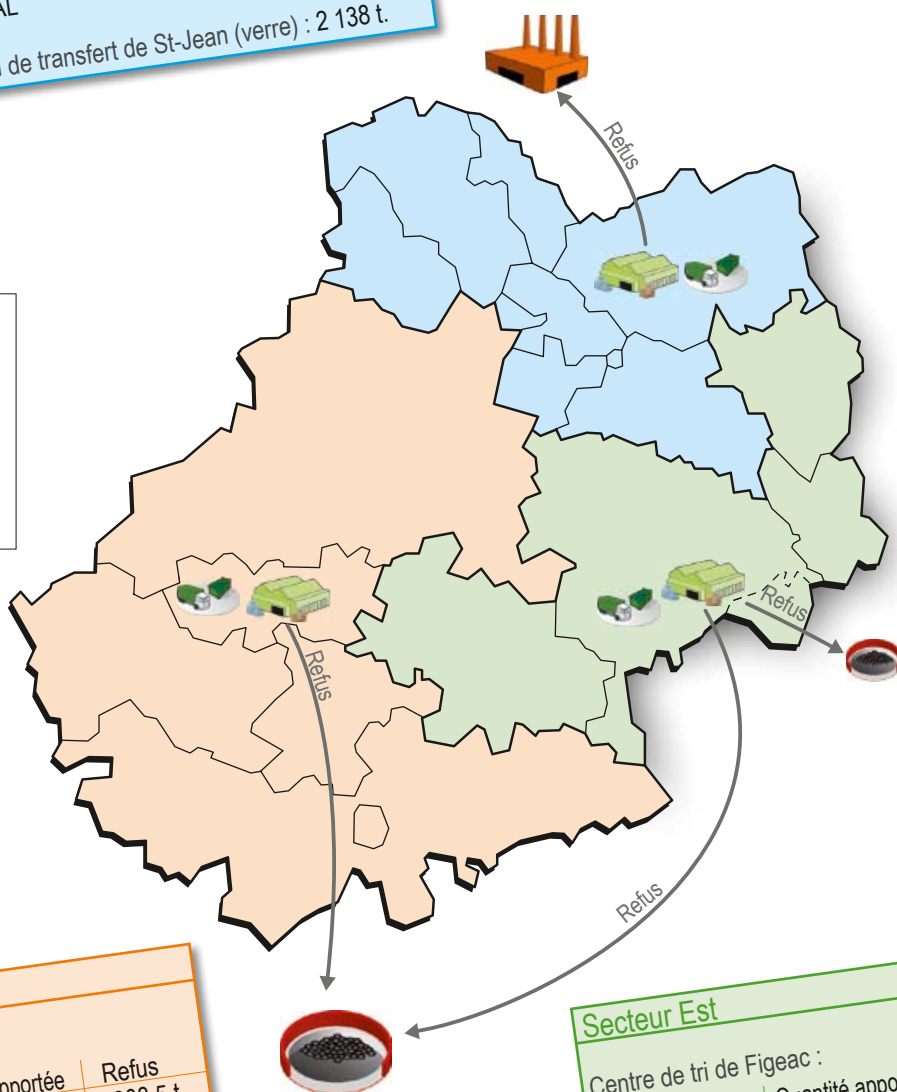
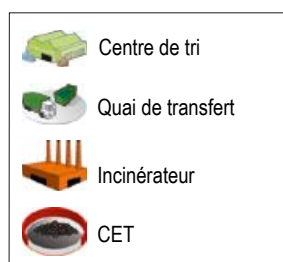
■ Répartition des quantités apportées par secteur :

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.



Secteur Nord		
Centre de tri de St-Jean-Lagineste :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	3 824 t.	1 347 t.
hors SYDED	2 502 t.	599 t.
TOTAL	6 326 t.	1 946 t.
Quai de transfert de St-Jean (verre) : 2 138 t.		



Secteur Sud-ouest		
Centre de tri de Catus :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	7 522 t.	2 308,5 t.
hors SYDED	701 t.	60,5 t.
TOTAL	8 223 t.	2 369 t.
Quai de transfert de Catus (verre) : 3 363 t.		

Secteur Est		
Centre de tri de Figeac :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	3 216 t.	816,5 t.
hors SYDED	3 365 t.	680,5 t.
TOTAL	6 581 t.	1 497 t.
Quai de transfert de Figeac (verre) : 1 390 t.		

► Quantités recyclées (collectivités SYDED)



Papiers et emballages (hors verre) : 10 064 tonnes, soit $\approx 57,5$ kg/hab./an

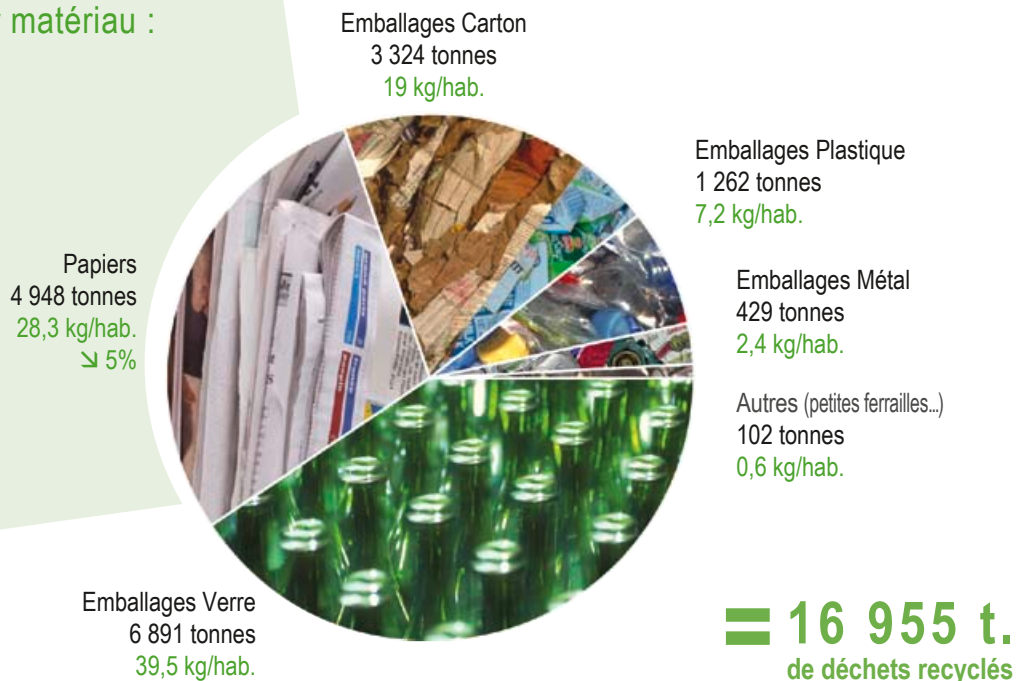
► Refus : 4 472 tonnes, soit 30,71 % des quantités apportées



Emballages en verre : 6 891 tonnes, soit $\approx 39,5$ kg/hab./an

Déchets recyclés
Moyenne lotoise :
97 kg/habitant
(Pop. INSEE 2006)
Moyenne nationale :
75 Kg/habitant
(ADEME, 2007)

■ Répartition par matériau :



Les quantités recyclées sont sensiblement identiques aux années passées, excepté pour le papier dont la quantité a diminué. Cette baisse peut être mise en parallèle avec la progression des autocollants "stop-pub" destinés à limiter la diffusion des publicités non sollicitées.

■ Impact de la collecte sélective à l'échelle de l'individu

Illustration estimative du recyclage obtenu grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du Lot (moyenne) :

PLASTIQUE



6
pulls polaires



1
chaise plastique

MÉTAL



2 tricycles

PAPIER & CARTON



82 boîtes
à chaussures



6 rouleaux
de papier toilette



10 ramettes
(5 600 feuilles A4)



1 arbre

VERRE



112 bouteilles
de 75 cl

Bilan environnemental du recyclage

Les chiffres qui suivent, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.



28 000 tonnes de matières premières économisées
→ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



146 millions de litres d'eau économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



7 000 tonnes de CO₂ évitées
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon

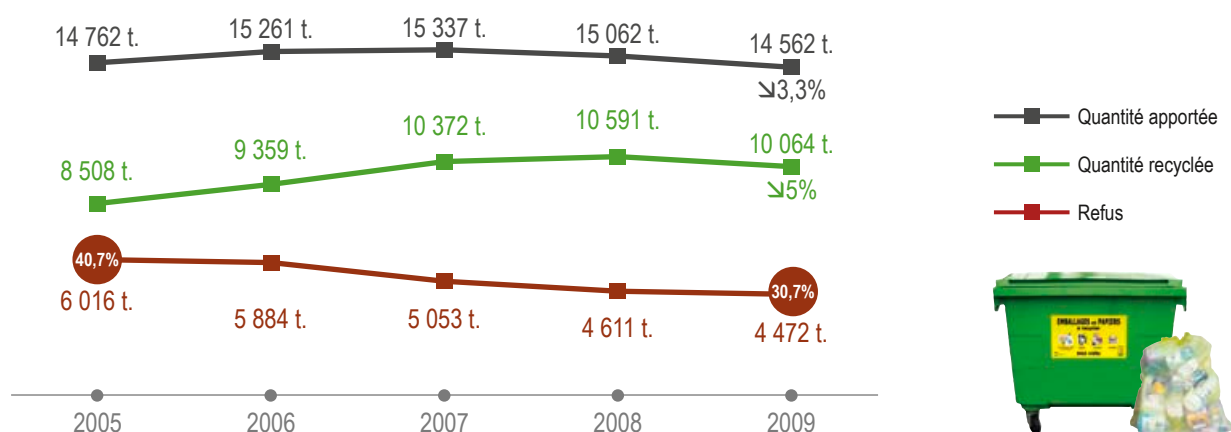


110 600 MWh économisés
→ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de Eco-Emballages

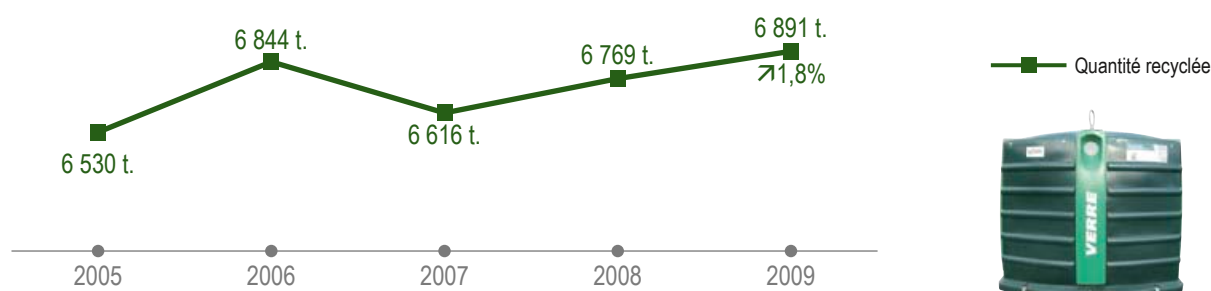
Evolution des résultats (collectivités SYDED)

Papiers & emballages^(hors verre) :



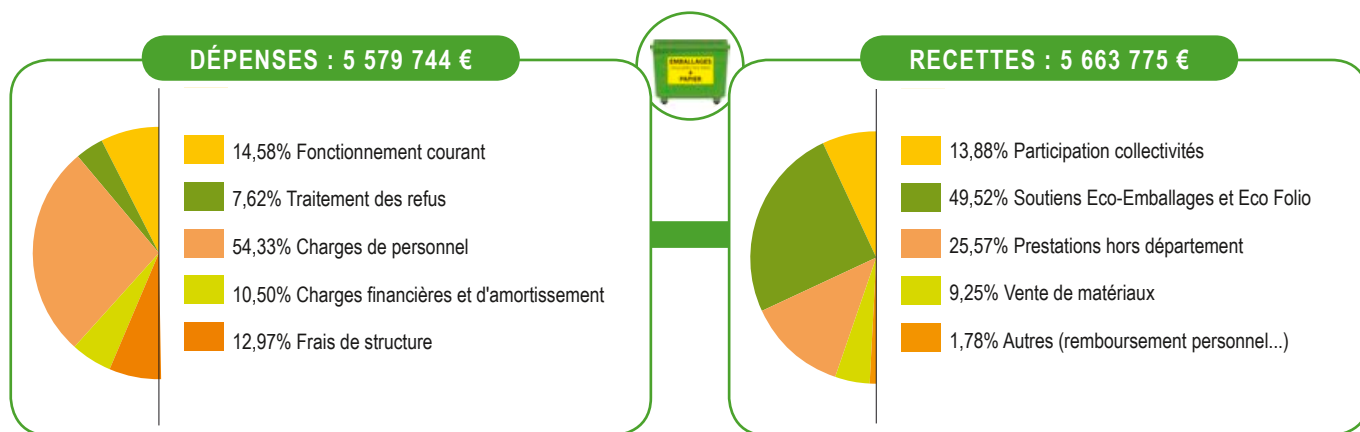
Une nette amélioration du tri se confirme en 2009 avec une baisse du taux de refus de 10 points en 4 ans. On constate aussi la poursuite d'une légère diminution des apports qui s'était amorcée en 2007.

Emballages en verre :



Pour 2009, les apports en verre enregistrent une légère hausse de 1,8% et demeurent ainsi à un bon niveau.

Bilan financier



€ Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre leurs apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus**⁽¹⁾ lié à l'aspect qualitatif et la **performance**⁽²⁾ liée à l'aspect quantitatif.

1. Le **taux de refus entrant** (%) retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée NF X 30-437.

2. La **performance** (kg/habitant/an) est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

Tarif principal :

Moyenne : 31%, soit 60€

Taux de refus	R < 23,5%	23,5% ≤ R < 28,5%	28,5% ≤ R < 33,5%	33,5% ≤ R < 38,5%	R ≥ 38,5%
Tarif HT (tonne entrante)	41,90 €	50,60 €	60,00 €	69,10 €	78,90 €

Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 51,5 kg/hab. DGF soit 0€

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 57	54 ≤ P < 57	49 ≤ P < 54	46 ≤ P < 49	P < 46
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 21 €	- 6 €	0 €	+ 9 €	+ 24 €



► Mode de collecte



Ordures ménagères résiduelles (particuliers) : en porte à porte ►

Les déchets sont déposés en sac dans des bacs individuels ou collectifs marron ou gris.
Sur certains secteurs, des sacs sont mis à la disposition des habitants.
La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

Encombrants : apports en déchetterie ►

DIB des professionnels - apports directs sur le Centre d'Enfouissement Technique de Dégagnac ►

► Quantités traitées (SYDED + hors département)

Déchets résiduels : 60 378 tonnes

■ Répartition des quantités :

	Tonnes
Ordures ménagères résiduelles (Lot)	43 075
Refus de tri (Lot + Hors département)	5 812
Encombrants (particuliers + professionnels)	9 746
DIB	1 745
TOTAL :	60 378

Moyenne lotoise : 256 kg/habitant
(Pop. INSEE 2006)
Moyenne nationale : 316 Kg/habitant
(ADEME - 2007)

► Traitement

Le SYDED prend en charge les déchets non valorisables des collectivités membres à partir des quais de transfert ou directement sur le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Dégagnac. La Communauté de Communes Causse Ségala Limargue possède encore en 2009 sa propre décharge autorisée.

■ Les sites de traitement

Sur le Lot :

Le SYDED ne gère plus qu'un CET, à Dégagnac jusqu'au 31 décembre 2009 ; date de sa fermeture définitive.

7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire géré par le SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement situés en dehors du département.

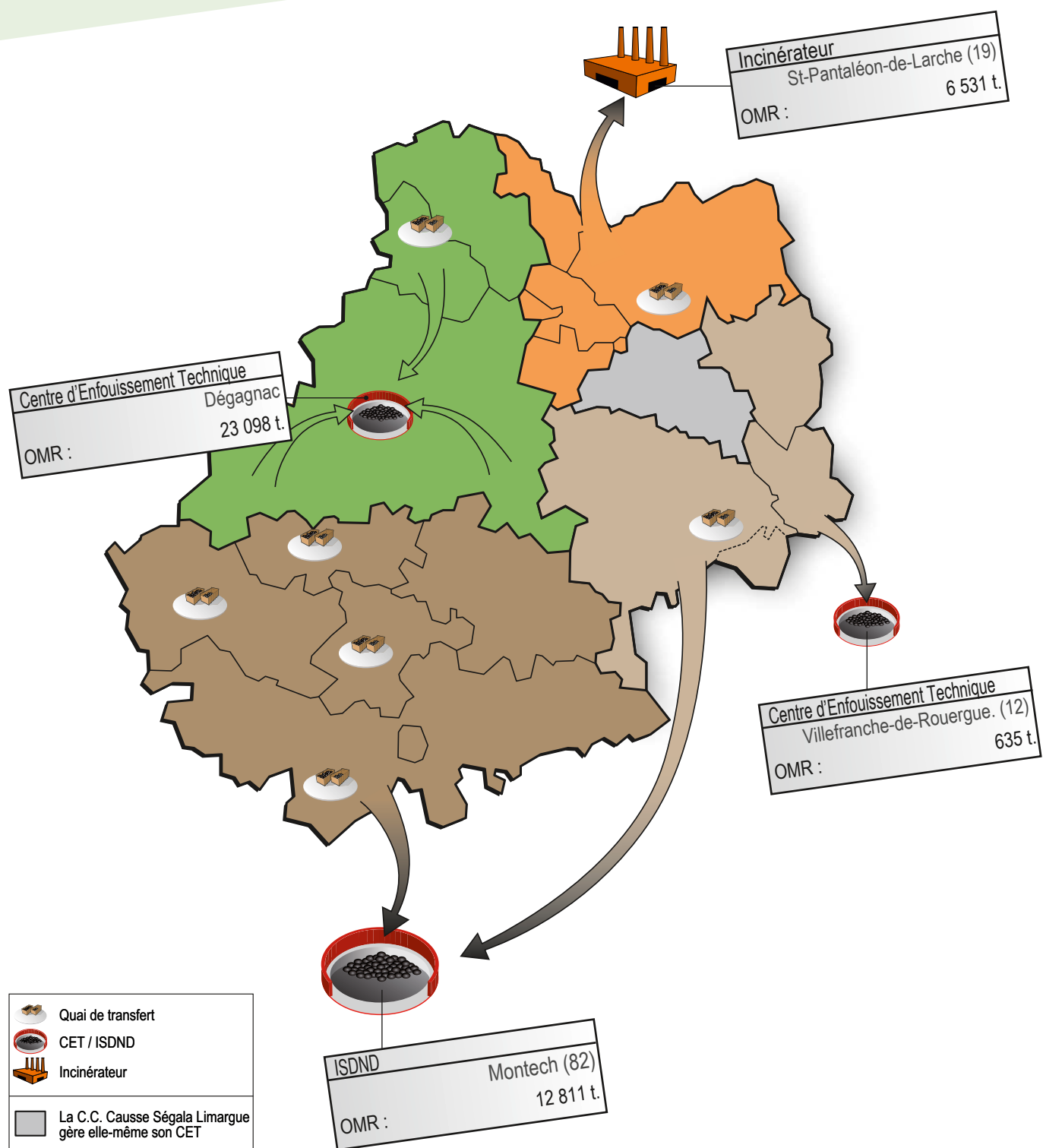
Hors département :

La majeure partie des déchets non valorisables (55%) est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département :

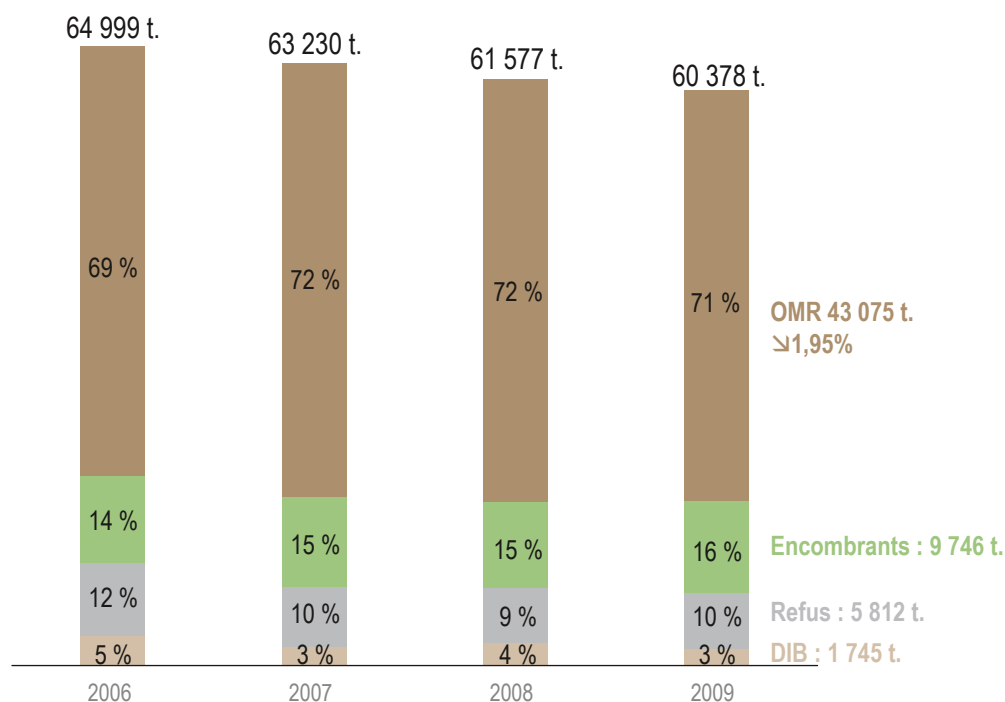
- le ISDND de la DRIMM à Montech (82),
- l'incinérateur du SYTTOM19 à St Pantaléon-de-Larche (19),
- le CET de Villefranche-de-Rouergue (12).



■ Répartition des quantités d'ordures ménagères résiduelles par site de traitement :

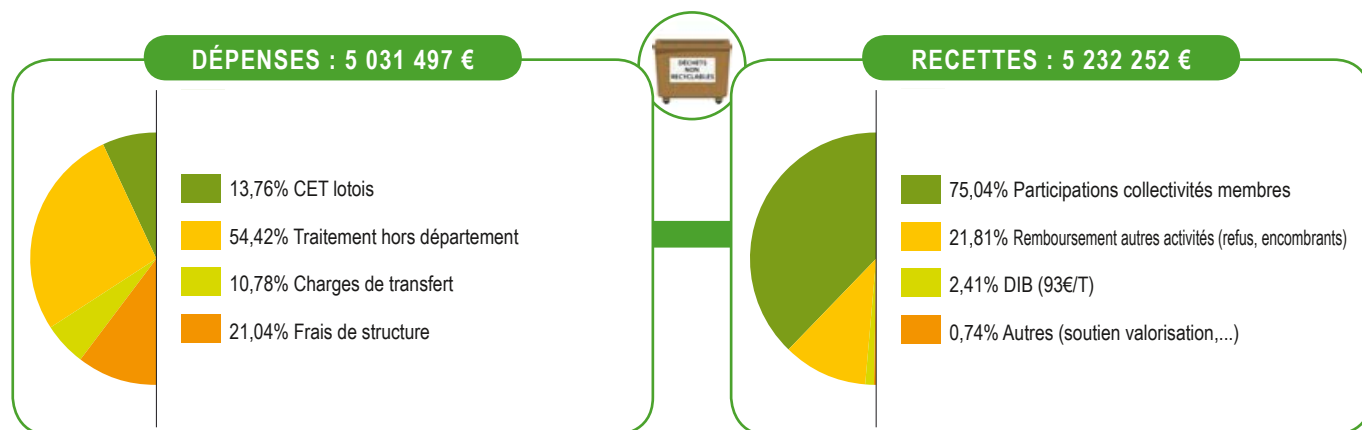


► Evolution des quantités



En 2009, la tendance à la baisse des quantités de déchets non valorisables se confirme. On constate une réduction de 4 621 tonnes depuis 2006 ; cela représente une baisse de 7 % sur 4 ans.

► Bilan financier



Tarif appliqué aux collectivités membres : 91 € HT/tonne

► Déchetteries

■ Mode de collecte

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries réparties sur le Lot (203 032 habitants desservis - population DGF pondérée). Avec l'ouverture de la déchetterie du canton de Livernon en août 2009, le réseau départemental a été finalisé.

Conditions d'accès :

- Pour les particuliers habitant le Lot, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit le lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.

■ Quantités traitées

42 263 tonnes de déchets ont été apportées.

■ Fréquentation des déchetteries

249 500 passages ont été enregistrés en 2009.

Moyenne :
8 603 passages
par déchetterie
2,9 passages
par foyer

MOINS DE 5 000 PASSAGES	
Lauzès	919
St Gély	1 848
Sousceyrac	2 023
Livernon	2 134
Payrac	2 277
Castelnau Montratier	2 742
Latronquière	3 217
Salviac	3 253
Montcuq	3 513
St Germain du Bel Air	4 195
Cazals	4 809

ENTRE 5 000 ET 10 000 PASSAGES	
Labastide Murat	5 301
Martel	5 630
Bagnac	6 083
Lalbenque	6 939
Limogne	7 664
Catus	8 141
Cajarc	8 182
Vayrac	8 258
Luzech	8 645
Lacapelle Marival	8 760

ENTRE 10 000 ET 15 000 PASSAGES	
Gramat	12 366
Capdenac Gare	13 777
Gourdon	13 910
Puy l'Evêque	14 744

PLUS DE 15 000 PASSAGES	
Souillac	20 195
Glanes	20 987
Cahors	23 970
Figeac	25 018



■ Types de déchets collectés et leur traitement

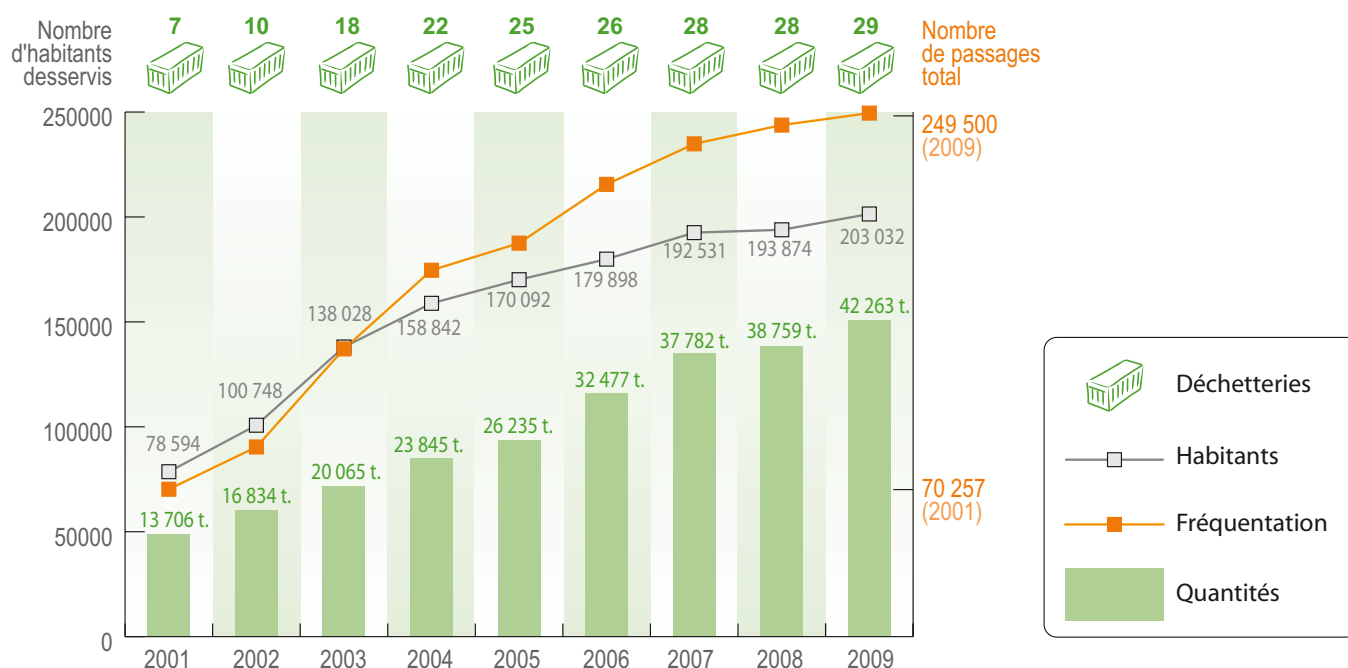


Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux et les bois non traités sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (recyclage, dépollution) ou stockés dans des CET de classe II ou III, en fonction de leur nature.

Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois traité	1 547 t.	Valorisation matière	Prévost Environnement
Cartons	820 t.	Valorisation matière (cartonnerie)	
Métaux	2 705 t.	Valorisation matière	
DEEE	1 672 t.	Valorisation matière	Eco-Système
Encombrants*	9 746 t.	Stockage - ISDND (CET de classe II)	Séché Environnement / DRIMM
Huiles de vidanges	84 t.	Valorisation matière	SHRRU
DDM	369 t.	Valorisation énergétique	Séché Environnement / TRIADIS
Pneus	170 t.	Valorisation matière	DROHE / Aliapur
DASRI	3 t.	Valorisation énergétique	C.D.M.
Cartouches d'encre	0,5 t.	Valorisation matière	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes	3 t.	Valorisation matière	Recylum
Piles	21,5 t.	Valorisation matière	Corepile
Végétaux*	11 316 t.	Valorisation biologique (compostage)	SYDED (en régie)
Bois non traité (palettes / cagettes)	1 141 t.	Valorisation énergétique (combustible chaufferies)	
Gravats**	12 665 t.	Stockage - ISDI (CET de classe III)	
TOTAL :	42 263 t.		

* quantité dont une part demeure estimative ; ** quantité estimée

■ Evolution de la fréquentation et des quantités apportées



► Compostage des végétaux

■ Quantité de végétaux collectée

11 316 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage.

Plateforme de Catus : 4 774 t.

Plateforme de Figeac : 2 736 t.

Plateforme de St-Jean-Lagineste : 3 806 t.

■ Quantité de compost produite

3 502 tonnes de compost ont été produites.

La transformation des déchets en compost se fait en 6 mois environ.



■ Utilisation du compost

Le compost est mis à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement sur la plupart des déchetteries.

Le compost est soumis à un programme d'analyses réglementaires.

En terme de qualité, il répond à la norme NF U 44-051 (version 2006).



► Valorisation du bois non traité

■ Quantité de bois collectée

4 793 tonnes de bois ont été collectées au total

- **1 141 tonnes de palettes et de cagettes** ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes.

- **3 652 tonnes d'écorces et plaquettes forestières** d'élagage proviennent de différentes sources extérieures (partenariat avec le Conseil Général, déchets de l'industrie du bois) ont été également récupérées.

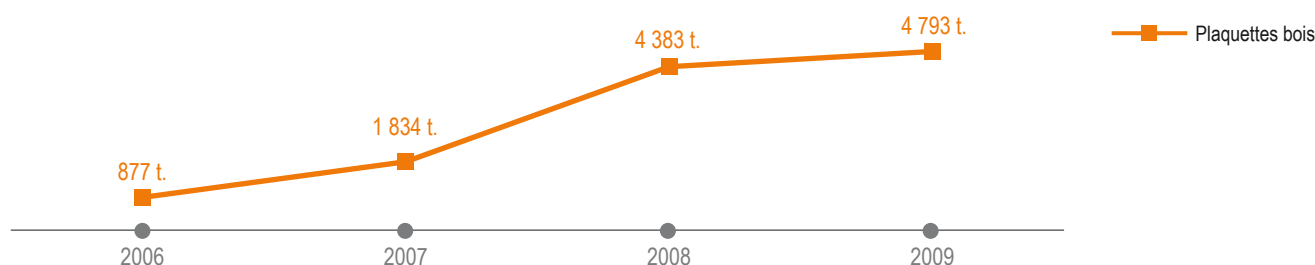


■ Utilisation du combustible

Les plaquettes alimentent les chaudières à bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED.

Elles sont également vendues à des exploitants de chaufferies collectives (Hôtel du département, commune de Nuzéjols).

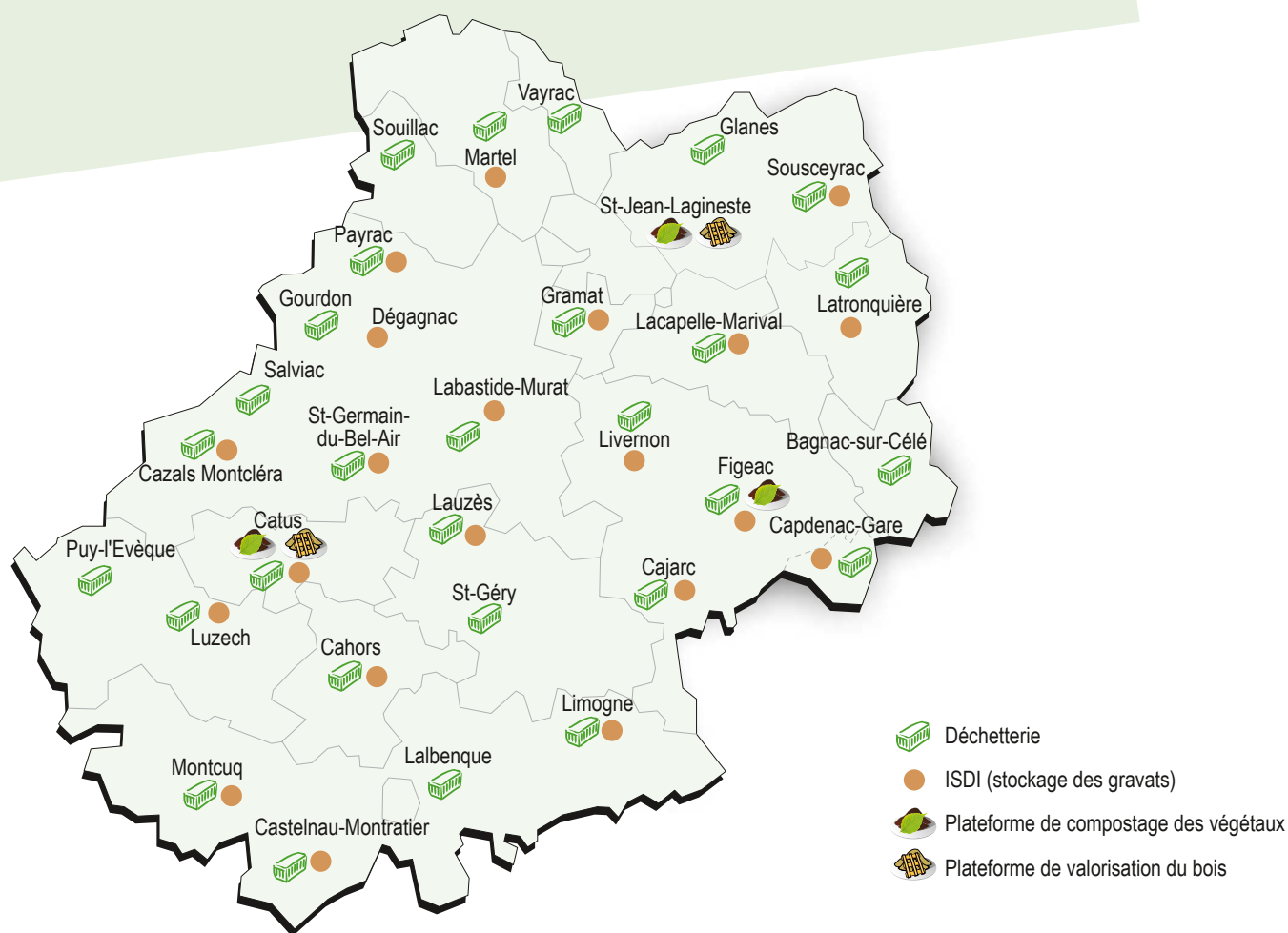
■ Évolution des quantités produites



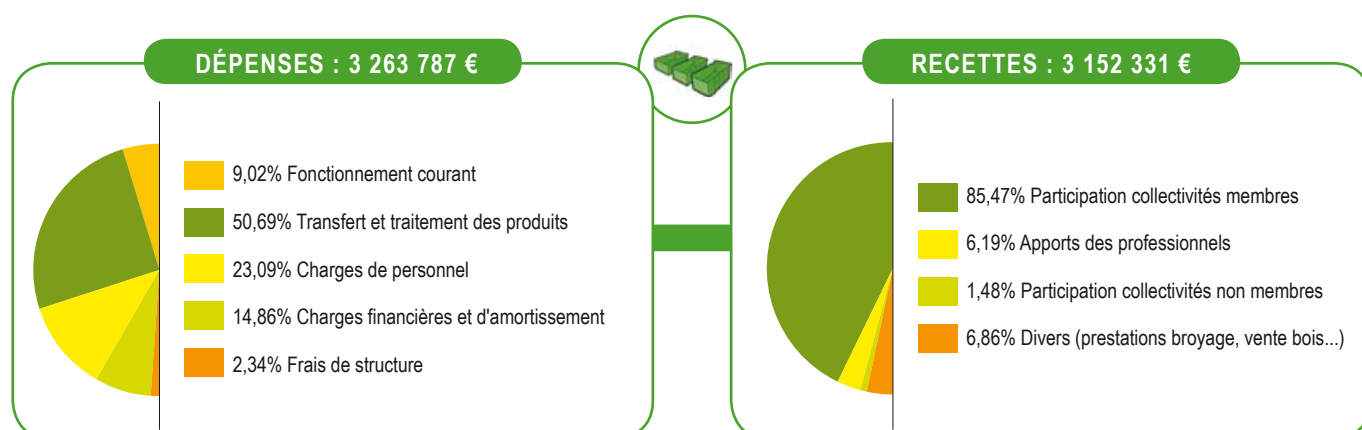
L'augmentation de la production de plaquettes bois est en corrélation avec l'accroissement des besoins liés à la réalisation de nouveaux réseaux de chaleur.



■ Localisation des déchetteries, des plateformes de valorisation et des ISDI



► Bilan financier



Tarif appliqué aux collectivités membres : 13,50 € HT/hab. (pop. DGF)
(pour les communes situées dans l'aire d'influence d'une déchetterie)

► Rôle du SYDED

Depuis le 1er janvier 2005, le SYDED est devenu l'opérateur départemental pour la réalisation et la gestion des réseaux de chaleur au bois, à la demande des communes.

Dans le cadre de cette mission, il valide la faisabilité du projet, finance les travaux, construit la chaufferie et le réseau, approvisionne et entretient les installations, et facture l'énergie consommée.



► Bilan global des réseaux de chaleur opérationnel

Biars-sur-Cère, Caillac, Cajarc, les Quatre-Routes-du-Lot



Bilan de fonctionnement

- **6 875,7 MWh** fournis aux réseaux
- **4 663,4 MWh** comptabilisés chez les 376 abonnés
- **2 815 tonnes de bois** utilisées pour alimenter ces chaufferies.
19 % des plaquettes employées proviennent du bois brut (palettes, cagettes) collecté sur les déchetteries du SYDED.
81 % sont issues des déchets de bois de scieries et d'élagage.
- **214 MWh d'énergie électrique** consommés (fonctionnement).
- **30 285 litres de fioul** utilisés (maintenance et appoint)

Bénéfice environnemental

Le bois, utilisé comme combustible, est une énergie renouvelable. Sa combustion ne fait que restituer, à quantité équivalente, le CO₂ absorbé par l'arbre lors de sa croissance.

Pour l'année 2009, l'utilisation des réseaux de chaleur dans le Lot a engendré :



• **une économie de 590 t. équivalent pétrole (tep)**

Base de calcul : 1 tep = 11,628 MWh

► Un suivi et une astreinte 24H/24H

Un système de télésurveillance informatisé garantit une intervention rapide en cas de dysfonctionnement détecté sur un réseau de chaleur.

► Réalisations 2009 - Mises en service début 2010



Réseau de Catus

- 125 compteurs
- Puissance de référence de la chaudière au bois : 900 kW secondée d'une chaudière fioul en appoint de 1 500 kW
- Longueur du réseau : 2 800 m
- Coût d'investissement : 1 500 000 € HT



Réseau de Sousceyrac

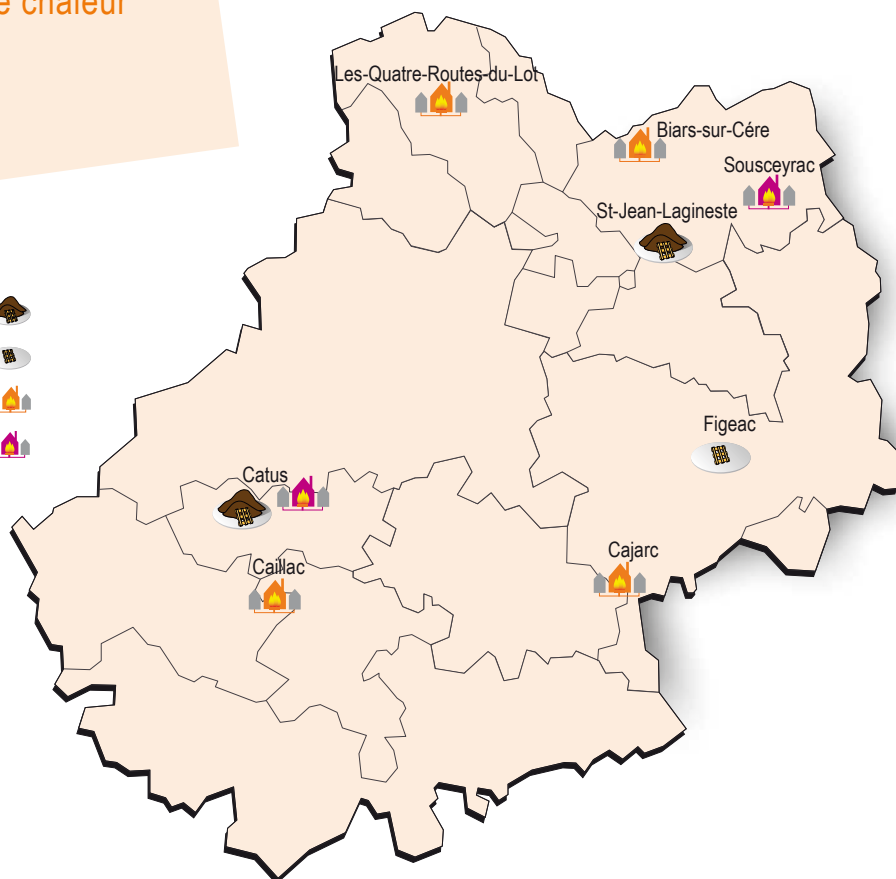
- 76 compteurs
- Puissance de référence de la chaudière au bois : 1 200 kW secondée par une chaudière fioul en appoint de 1 700 kW
- Longueur du réseau : 3 200 m
- Coût d'investissement : 1 566 000 € HT

En parallèle, des projets sont en cours d'études avec des états d'avancement différents (Figeac, St-Germain-du-Bel-Air...).



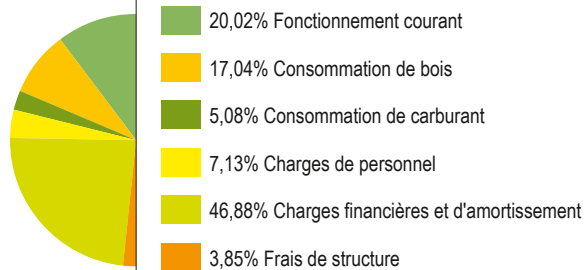
■ Localisation des réseaux de chaleur

- Plateforme de valorisation du bois 
- Plateforme de valorisation du bois en projet 
- Réseau de chaleur du SYDED 
- Réseau de chaleur du SYDED en construction 

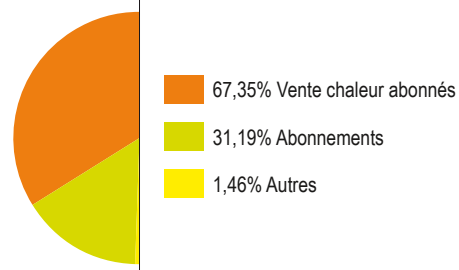


► Bilan financier

DÉPENSES : 355 130 €



RECETTES : 348 957 €



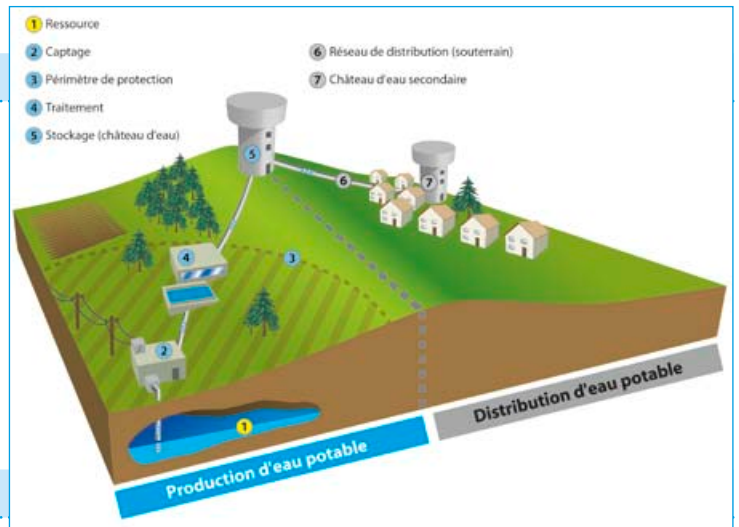
Tarifs 2009 appliqués aux abonnés :

	Tranche de puissance	Tarifs HT
Abonnement (mensuel)	< 10 kW	17,77 €
	10 à 15 kW	27,25 €
	15 à 30 kW	41,47 €
	30 à 90 kW	52,13 €
	> 90 kW	111,37 €
Vente de chaleur	< 30 kW	51,10 €/MWh
	> 30 kW	49,01 €/MWh

► Le principe proposé à terme

- Le SYDED se charge de la production
- Les collectivités adhérentes se chargent de la distribution

En général, la limite entre ces deux activités se situe au niveau du "stockage" de l'eau potable dans le château d'eau. Cependant, d'autres situations particulières peuvent exister.



► Les enjeux

Regrouper les acteurs du secteur de l'eau afin de répondre aux défis à relever en termes d'approvisionnement :

- Sécuriser les ressources sur tout le territoire (interconnexions entre les réseaux).
- Garantir la qualité de la ressource (mise en place des périmètres de protection).

Mettre en oeuvre une solidarité départementale :

- Sur le plan du service rendu – en offrant un accès à la ressource "eau" équivalent
- Sur le plan financier – par la péréquation des coûts de production

Optimiser la gestion en mutualisant les moyens.

► Étendue de la compétence

Le schéma AEP (Adduction en Eau Potable) prévoit la desserte en eau du département à partir des captages classés d'intérêt départemental. Dans ce cadre, le SYDED exerce cette compétence à deux niveaux.

Mission 1 - Animation :

- Animation et coordination de l'action des collectivités distributrices d'eau (échange d'expériences, uniformisation des méthodes de travail...)
- Accompagnement juridique, technique et administratif des collectivités distributrices (veille réglementaire, fourniture de modèles de documents...)

★ L'adhésion à cette mission est gratuite.

Mission 1bis - Assistance technique :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage et missions de maîtrise d'œuvre (extensions pour de nouvelles habitations, renouvellement de réseau, renforcement...).

★ Tarification établie à hauteur de 7% du montant des travaux réalisés (Délibération du 12/01/09 : tarifs pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre).

Mission 2 - Opérationnelle :

- Réalisation des interconnexions des réseaux
- Création des captages et des ouvrages de production
- Gestion des ouvrages de production (directe ou déléguée)
- Mise en place des périmètres de protection autour des captages

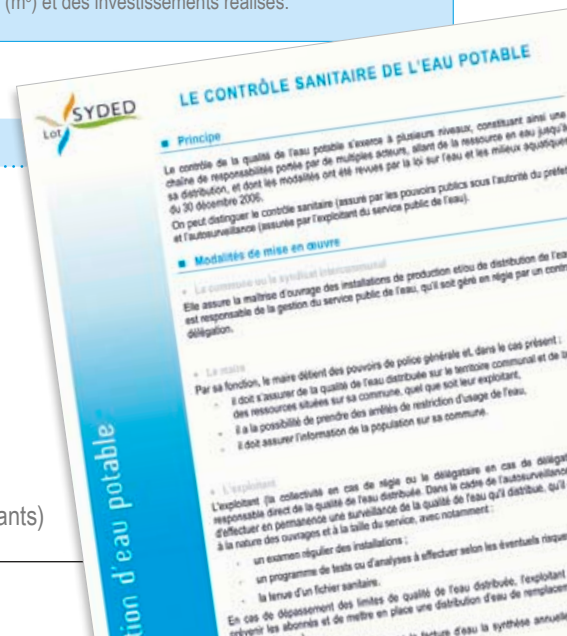
Elle peut entraîner le transfert des ouvrages des collectivités membres au SYDED.

★ Participation financière correspondant au coût du service rendu et basée sur un tarif à définir en fonction du volume d'eau vendu (m³) et des investissements réalisés.

► Principaux travaux entrepris

■ Mission 1 - Animation :

- Rédaction de fiches technico-juridiques :
 - La facture d'eau potable des collectivités distributrices
 - Le plafonnement de la part fixe de la facture d'eau potable
 - La procédure de gestion des impayés des services d'eau gérés en régie
 - Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)
 - Le contrôle sanitaire de l'eau potable
- Recueil de données pour la réalisation de fiches synthétiques de chaque adhérent
- Interventions en réunions des Conseils municipaux, Conseils syndicaux...
- Organisation d'un voyage d'études au Syndicat des Eaux de Charente Maritime (32 participants)



■ Mission 1bis - Assistance technique :

Plusieurs collectivités ont fait appel aux services techniques du SYDED qui a engagé des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistances diverses :

SIAEP Francoulès

- Extension de réseau,
- Réfections d'ouvrages (Génie Civil),
- Etude d'un programme pluriannuel de renforcement et renouvellement.

SIAEP de l'Iffernet

- Construction d'une bache d'eau traitée au Tréboulou,
- Renouvellement de réseau.

SIAEP du Sud Ségala

- Renouvellement de réseaux,
- Traitement des eaux sales de la station de production de Longuecoste.

SIAEP Ségala Oriental

- Etude tarifaire et mise en place des périmètres de protection des captages.

Commune de CATUS

- Mise en service opérationnelle de l'interconnexion Bouriane.

Commune de Bagnac-sur-Célé

- Renouvellement de réseaux.

■ Mission 2 - Opérationnelle :

Suite à la demande de la Commune de Caillac (300 abonnés) pour une interconnexion de sécurisation, le SYDED a initié une étude sur l'ensemble du secteur, en y associant tous les adhérents de la zone.

Dans ce cadre le SYDED étudie, pour chaque collectivité concernée des scénarios d'interconnexions permettant, à partir de ressources prioritaires au Schéma Départemental d'Eau Potable, d'alimenter, à terme, les abonnés de façon sécurisée.

► Adhésions

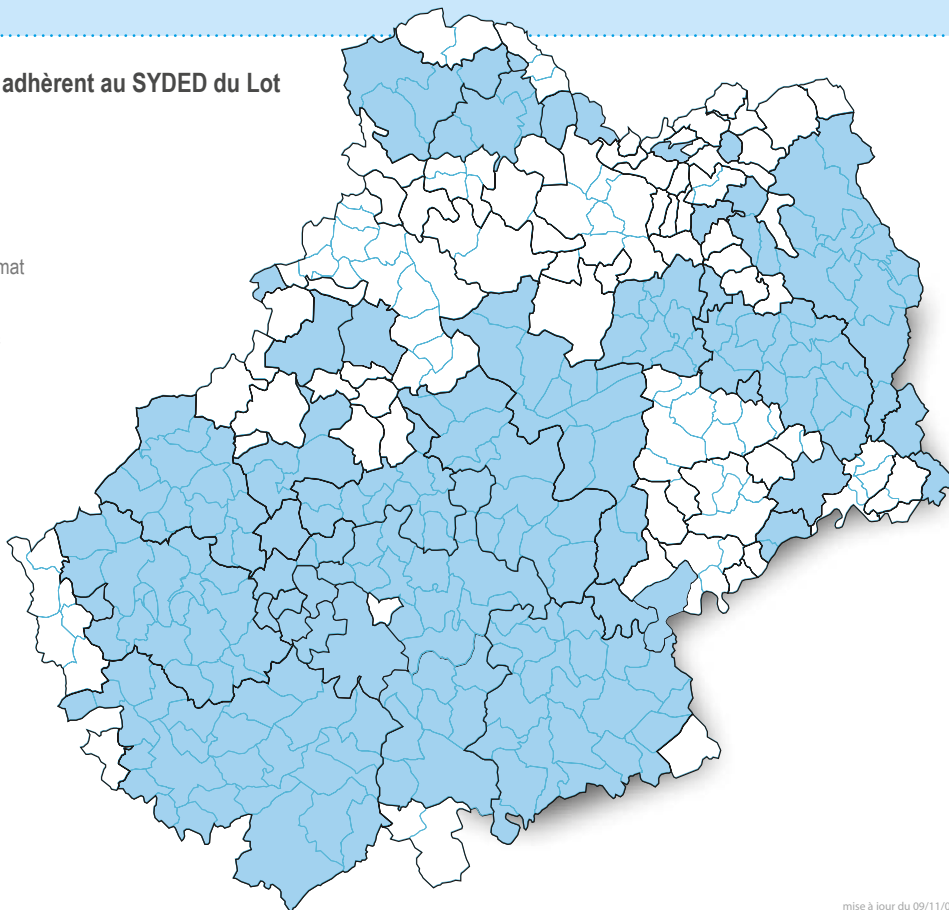
Au 31 décembre 2009, 38 collectivités adhèrent au SYDED du Lot pour la compétence "Eau" :

Communes :

Bagnac
Bétaille
Bouyssou (Le)
Bretenoux
Cahors
Caillac
Cajarc
Catus
Douelle
Estal
Figeac
Larnagol
Leyme
Parnac
Pradines
Quatre-Routes-du-Lot (Les)
Saint-Cirq-Madelon
St Céré
Vayrac
Vigan (Le)
Vire-sur-Lot

Syndicats :

Aquareso
Blagour
Bournac
Causse Sud de Gramat
Cazals
Espère-Mercues
Faycelles-Frontenac
Francoulès
Iffernet
Lamothe-Cassel
Martel
Nuzéjols
Peyrilles
Quercy Blanc
Ségala Oriental
Sud Ségala
Thémines



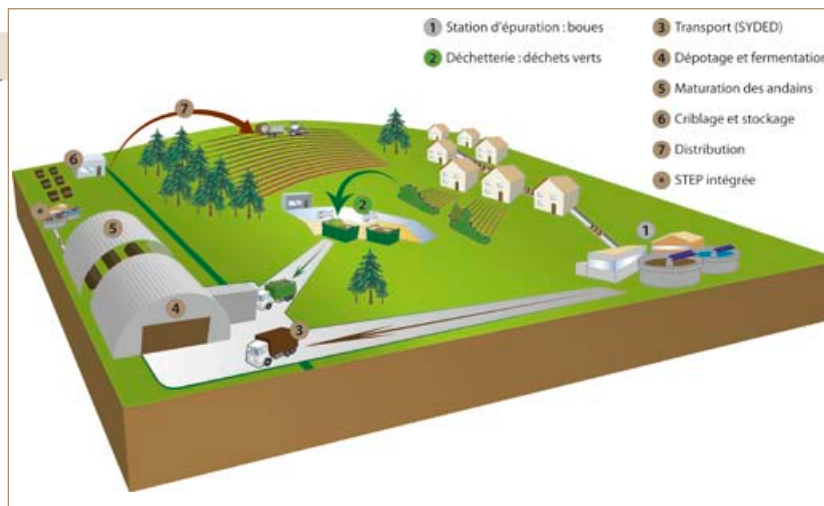
mise à jour du 09/11/09
© SYDED du Lot

Compostage des boues de stations d'épuration (STEP)

► Le principe retenu

Le compostage est une fermentation contrôlée consistant à transformer naturellement les matières organiques en présence d'oxygène. Cette dégradation effectuée par des micro-organismes s'accompagne d'une forte élévation de température, ce qui engendre une destruction des germes pathogènes (hygiénisation du produit).

Dans le cas du compostage des boues de STEP, le mélange avec un support carboné (tels que les déchets végétaux broyés) permet d'obtenir un produit stable et équilibré en azote et carbone, facilement utilisable comme amendement organique.



► Étendue de la compétence

Les boues de stations d'épuration prises en charge par le SYDED seront traitées par compostage en vue de l'obtention d'un amendement organique normalisé (NFU 44-095).

Dans ce cadre, le SYDED assure :

- la prise en charge du transport des boues de la station d'épuration à l'unité de compostage,
- la construction et l'exploitation de l'unité de valorisation des boues par compostage,
- l'écoulement du compost normalisé.

► Projet

Suite à l'étude de faisabilité qui avait été menée en 2007 et compte tenu du gisement de boues issu des collectivités adhérentes (estimé à 13 000 t/an), le SYDED a lancé le projet de construction d'une unité de compostage de boues sur la base d'un scénario qui prévoit :

- l'implantation de l'unité sur la ZAC les Matalines (Catus).
 - > Utilisation en commun des moyens logistiques et humains du SYDED,
 - > Approvisionnement en végétaux broyés produits sur la plateforme avoisinante.
- le dépotage et la fermentation en bâtiment fermé avec désodorisation totale.

Ce scénario est adapté aux gisements importants (à partir de 8 000 t/an) et présente différents avantages en terme de réduction des nuisances, rapidité de fermentation, qualité du compost produit et coût d'exploitation.

Le traitement par compostage permet :

- de valoriser les boues (amendement agricole normalisé et hygiénisé),
- de supprimer les nuisances olfactives lors de son utilisation en agriculture,
- d'assurer ainsi un débouché pérenne aux grosses quantités.

Montant financier des travaux engagés en 2009 : 130 070 € (études) sur une opération d'un montant global prévisionnel de 6 millions d'euros.

L'objectif prévisionnel du SYDED est de mettre en service l'installation à l'automne 2011.



Traitement des boues en phase transitoire

Dans l'attente de la réalisation de l'unité de compostage des boues, les collectivités adhérentes poursuivent pour la plupart la pratique de l'épandage en plein champ. 3 collectivités ne pouvant assurer l'épandage de leurs boues ont d'ores et déjà fait appel au SYDED pour leur prise en charge. Pour assurer cette mission pendant cette période de transition, le SYDED a passé des marchés de transport et de traitement avec différents prestataires.

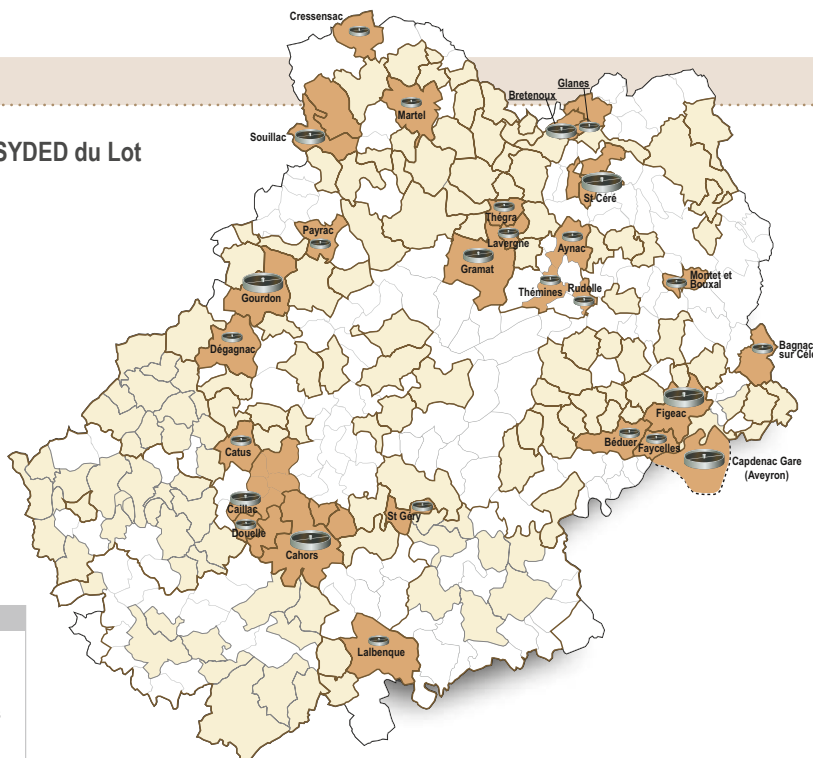
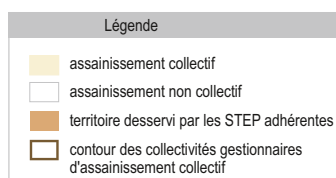
Collectivité	STEP	Quantité	Traitement	Prestataire
Cahors	Cahors	1 637 t.	Compostage	Terralys, groupe Suez environnement - Objat (19), traitement sur le site de Maumusson (82), capacité de traitement de 10 000 t. de boues
Syndicat de la Vallée du Reignac	Caillac	118 t.		
Capdenac-Gare	Capdenac-Gare	1 340 t.		Déchets Service 12, groupe Pena - Villefranche (12), traitement sur le site de La Capelle Balaguier (12), capacité de traitement de 7 300 t. de boues.
TOTAL :		3 095 t.		

Adhésions

Au 31 décembre 2009, 25 collectivités adhèrent au SYDED du Lot pour la compétence "Boues" :

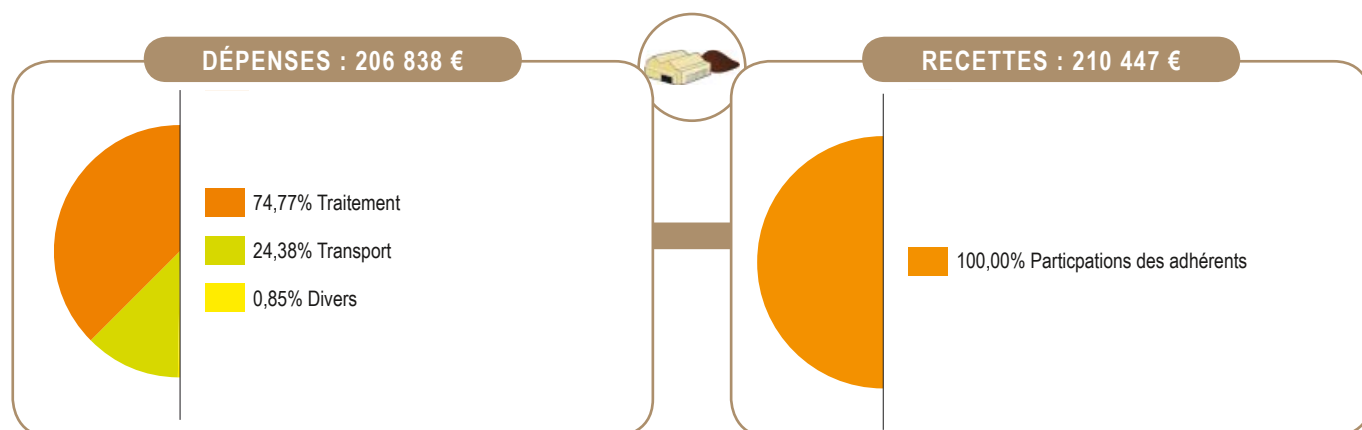
Communes :
 Cahors
 Bagnac
 Bédier
 Capdenac-Gare
 Catus
 Cressensac
 Dégagnac
 Douelle
 Faycelles
 Figeac
 Glanes
 Gourdon
 Gramat
 Lalbenque
 Lavergne
 Martel
 Montet-et-Bouxa
 Payrac
 Saint-Céré
 Saint-Géry
 Souillac
 Thégra

Syndicats :
 Biars-sur-Cère / Bretenoux
 Thémines
 Vallée du Reignac



Les 28 stations d'épurations de ces adhérents représentent 75 % de la capacité nominale installée dans le département.

Bilan financier



Tarif appliqué aux collectivités membres : 68 € HT/tonne traitée

Délibération du 12/01/09 : tarif pour la prise en charge du transfert et du traitement des boues de stations d'épuration



► Pour les scolaires

Les animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Elles se déroulent en 2 séances réparties sur 2 demi-journées, sur la base d'une sollicitation exprimée par les enseignants.

→ 52 interventions en classe – soit environ 1300 enfants rencontrés

Le partenariat avec l'inspection académique du Lot

En parallèle, un travail est mené en partenariat avec des conseillers pédagogiques en sciences afin de mieux adapter les outils de communication actuels au programme d'éducation au développement durable et de permettre aux enseignants de mieux s'impliquer en amont et en aval de ces interventions.

Les visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. Le soutien financier apporté par la prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenu.

→ 86 visites, soit 2 150 visiteurs

► Pour le grand public

Le journal d'information SYnergies (86 000 ex.)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire 2 fois par an. Les thématiques traitées dans le "dossier spécial" ont été :

- Le réseau départemental de déchetteries,
- Le projet de construction de l'unité départementale de compostage des boues de STEP.

Le "Carnet de courses" à usage éco-responsable

En complément des actions qui visent la réduction et la valorisation maximale des déchets (voir page 9), un carnet, comportant des conseils sur des gestes simples à la portée de tous, a été diffusé avec le journal SYnergie dans tous les foyers du département.

La promotion du tri et de la réduction des déchets hors domicile



Le SYDED souhaite étendre la sensibilisation "éco-citoyenne" du public, en particulier au travers du geste de tri, au-delà du cadre domestique. C'est dans cet esprit, qu'il s'est positionné comme partenaire de plusieurs manifestations culturelles, sportives ou commerciales qui se sont déroulées pendant la période estivale :

- le festival ECAUSSYSTEME à Gignac (31 juillet-1er août) avec un soutien pour la signalétique du tri des déchets sur le site et l'installation de 2 récup'verres
- le Motocross à Lacapelle-Marival (7-8 août) avec un soutien pour la signalétique du tri des déchets
- la Foire de Figeac (12-19 septembre) avec la tenue d'un stand, le financement d'un spectacle de théâtre "environnemental" et le soutien pour la signalétique du tri des déchets sur le site
- le Festival jeune public "la Rue des enfants" à Montcuq (12-13 septembre) avec le financement du spectacle de théâtre "Les aventures d'Aimée Recycler".



► Pour des publics ciblés

Le tract de sensibilisation des chasseurs

Conçu dans le cadre des actions menées pour améliorer la qualité du tri des déchets recyclables, il apporte aux chasseurs des précisions sur les modalités de traitement des déchets de venaison.

Ce support a été réalisé en partenariat avec la Fédération départementale de la chasse qui a assuré sa diffusion auprès de ses adhérents. Le SYDED l'a distribué dans toutes les mairies.



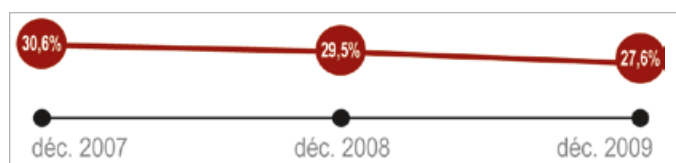
Démarche d'amélioration des collectes sélectives

Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour mener cette démarche de terrain. Ce soutien s'étend sur l'ensemble du département et porte en premier lieu sur une expertise de la qualité des collectes. Puis, le SYDED met en place avec les collectivités des actions techniques d'amélioration, ainsi qu'une campagne de communication adaptée auprès des usagers.



► Les points clés en 2009

Poursuite de l'amélioration globale de la qualité des collectes sélectives :



Evolution du taux de refus entrant* :

La **baisse de 3 points sur 2 ans du taux de refus** confirme une amorce significative de l'amélioration du tri.

* Voir page 14

Augmentation du nombre de collectivités engagées dans la démarche en partenariat avec le SYDED :

Elles couvrent **58% du département** en 2009 (soit, **116 577 habitants**).

Les niveaux d'intervention du SYDED :

- Le programme d'amélioration se voit finalisé pour la Communauté de Communes de Catus. Après cette phase active d'intervention, les processus d'amélioration ne sont pas pour autant stoppés : un suivi des évolutions est essentiel à la pérennisation des résultats obtenus.
- Des actions sont en cours pour les Communautés de Communes du Causse-Ségala-Limargue et de Souillac.
- Des démarches sont engagées pour 6 autres collectivités (diagnostic des collectes et du tri, cartographie des tournées).

► Les outils et les actions développés

Amélioration des collectes :

- Optimisation de l'organisation : rationalisation des tournées, meilleure organisation des emplacements...
- Renforcement de la qualité du service : sensibilisation des agents, consignes quant à la collecte des bacs « pollués » (rubans adhésifs), harmonisation de l'état et du coloris des bacs, mise en place de panneaux, amélioration de l'aménagement et de l'entretien des emplacements, mise à jour de la signalétique...

Amélioration du tri des habitants par une sensibilisation utilisant différents vecteurs :

- Communication de proximité : en 2009, près de **900 foyers** (350 en 2008) ont été rencontrés en porte à porte par les 3 ambassadeurs du tri du SYDED. Cette démarche permet de répondre de manière individuelle aux questions et aux doutes des particuliers en matière de tri des déchets.
- Informations dispensées auprès d'autres publics :
 - lors de visites de centres de tri par les élus,
 - lors d'événements festifs (affiches pour salles de fêtes),
 - dans les PME (environ 70 sur Catus, Lacapelle-Marival et Souillac),
 - "aux bureaux" (administrations...),
 - pour du personnel de lycées, équipes pédagogiques...



Depuis plusieurs années, le SYDED mène une démarche "qualité, sécurité, environnement" dans le but de mettre en œuvre des actions de prévention visant à réduire les risques professionnels et maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement.

► Prévention des risques ayant un impact sur la santé

L'étude de l'ensemble des postes et situations de travail est nécessaire pour identifier les risques professionnels. Le document unique et le plan d'action sécurité sont les principaux outils qui permettent de définir les actions de prévention. En 2009, 73 % des actions définies ont été menées.

Face à l'augmentation des troubles musculo squelettiques liés à la répétitivité des gestes au niveau des postes d'agents de tri, l'étude ergonomique a été une action prioritaire en 2009. Elle se décline sous 2 angles :

- recherches d'améliorations techniques et organisationnelles sur les outils de travail existants des centres de tri de Figeac et Catus ;
- intégration des préconisations ergonomiques dans le projet de réaménagement du centre de tri de St-Jean-Lagineste. Un cabinet d'expertise en ergonomie a participé à cette démarche pour traduire les exigences de fonctionnement des opérateurs en préconisations de conception pour le maître d'œuvre.



De nombreuses actions de formation liées à la sécurité ont également été suivies (CACES, habilitations électriques, gestes et postures...) en vue d'apporter des connaissances et des pratiques supplémentaires pour limiter les accidents lors des diverses manipulations.

Des fiches de prévention ont été créées. Elles visent à rappeler les consignes spécifiques en matière de circulation, manipulation, utilisation de machine, etc. Les thèmes abordés en 2009 : utilisation d'une tondeuse, utilisation d'une débroussailleuse, port de charges, gonflage des pneumatiques...

La diffusion du "flash sécurité" a été maintenue de manière trimestrielle, ainsi que l'affiche associée. Ces documents permettent de rappeler de manière régulière les actions menées par le service Qualité-Sécurité-Environnement, les évolutions réglementaires, les derniers accidents survenus, ainsi que les dangers de certaines situations (thématique). En 2009, les flashs sécurité ont porté sur :

- Les machines dangereuses
- Le travail sur écran
- L'incendie
- L'électricité



► Prévention des risques ayant un impact sur l'environnement

Des actions ont été menées en 2009 afin de diminuer l'impact des activités du SYDED sur l'environnement. Cela s'est traduit par :

La mise en place d'une procédure concernant la filière des déchets toxiques afin de maîtriser au mieux le circuit des déchets jusqu'à l'élimination finale.

La mise en place d'un programme pluriannuel de mise à jour des consignes et procédures inhérentes aux prescriptions des arrêtés préfectoraux des bases de valorisation.

L'état des lieux des lagunes et réseaux d'eaux et assainissement, la réalisation des prélèvements et l'analyses de nos rejets dans le milieu naturel.

L'analyse environnementale du nouveau quai de transfert de Catus : recherche de solutions techniques et organisationnelles pour limiter les rejets, les envois de déchets, l'impact visuel...

La formation d'agents d'exploitation à la manipulation d'extincteurs en vue de maîtriser au plus vite un départ d'incendie.



LEXIQUE

AEP : Adduction d'Eau Potable

Base de valorisation : site regroupant plusieurs équipements tel qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

Centre d'Enfouissement Technique (CET) : lieu de stockage des déchets

Centre de tri : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

Déchetterie (ou déchèterie) : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se débarrasser par la collecte des ordures ménagères.

Déchets ménagers : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

Déchets assimilés : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

Déchets Industriels Banals (DIB) : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

Déchets inertes : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (déchets de démolition, déblais, briques, tuiles...).

Déchets d'Équipements Électrique et Électronique (DEEE) : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Déchets dangereux des ménages (DDM) : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier.

Déchets non valorisables (ou déchets ultimes) : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

Déchets organiques : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

Déchets recyclables : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

Déchets volumineux : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

ISDI : installation de stockage des déchets inertes (CET de classe 3).

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux (CET de classe 2).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

Plateforme de compostage : aire étanche sur laquelle sont réceptionnés, broyés et compostés les déchets végétaux.

Quai de transfert : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

Refus : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les CET ou incinérateur.

Station d'épuration (STEP) : station de traitement des eaux usées. Elle rejette une eau épurée dans le milieu naturel qui doit être conforme aux valeurs limites définies par arrêté préfectoral. Les résidus de traitement sont récupérés sous forme de boues.

Traitement : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries ou le traitement des déchets, appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30

